



**budget
participatif
#2**

**Vous avez
un projet
pour l'Aude ?**

Tentez votre chance !

jeparticipe.aude.fr





Créons ensemble l'Aude à venir

Le premier exercice de budget participatif mis en place par le conseil départemental de l'Aude témoignait de notre volonté de renforcer la participation citoyenne dans la gestion de nos politiques publiques. Il a permis la réalisation de projets dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la solidarité, mais aussi l'environnement, le patrimoine le tourisme comme en matière de jeunesse. Nous sommes même allés plus loin, en concrétisant nous-même à travers l'action départementale des projets qui n'avaient pas abouti, en matière de mobilité, de voies vertes, ou encore d'installation de distributeurs de protections hygiéniques dans les collèges.

Forts de cette belle réussite, et toujours plus attachés à permettre aux Audoises et aux Audois de s'impliquer dans la vie de leur département, nous lançons à présent notre second budget participatif !

Si nous conservons l'essentiel des règles coconstruites avec celles et ceux qui s'étaient portés volontaires pour travailler à leur définition, nous avons tout de même décidé d'apporter trois modifications importantes.

Ainsi, cette fois-ci nous nous assurerons qu'il y ait au moins un lauréat par canton pour assurer une plus grande équité territoriale. C'est la raison pour laquelle nous avons abaissé à 75 000 € le plafond maximal par projet. Enfin et en cohérence avec l'évolution de notre conseil départemental de la jeunesse, l'âge des déposants et des votants a été porté à 11 ans, pour permettre d'impliquer encore davantage les plus jeunes.

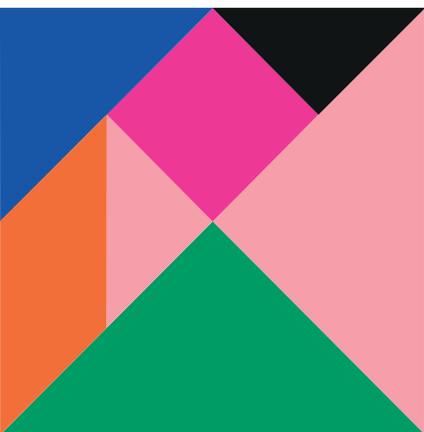
Ainsi, cette fois-ci nous nous assurerons qu'il y ait au moins un lauréat par canton pour assurer une plus grande équité territoriale. C'est la raison pour laquelle nous avons abaissé à 75 000 € le plafond maximal par projet. Enfin et en cohérence avec l'évolution de notre conseil départemental de la jeunesse, l'âge des déposants et des votants a été porté à 11 ans, pour permettre d'impliquer encore davantage les plus jeunes.

J'ai donc le plaisir de vous inviter à participer activement au second budget participatif porté par le Conseil départemental de l'Aude, et sa vice-présidente Valérie Dumontet, déléguée à la démocratie, la jeunesse et l'international, auquel nous avons alloué une enveloppe financière de 1.5 million d'euros !

En donnant à toutes et à tous, dès le plus jeune âge, le pouvoir de participer à la création de l'Aude à venir, nous dessinons ensemble les contours d'une société citoyenne, d'un département engagé et solidaire...

Hélène Sandragé

Présidente du conseil départemental de l'Aude



Le BP#2, c'est quoi ?

Le budget participatif donne aux citoyens audois, le pouvoir de proposer, voter et donc décider de projets à réaliser pour l'Aude. Les principes de ce 2^e budget participatif se basent sur le bilan évaluatif participatif de la 1^{ère} édition, qui proposait des pistes d'amélioration.

Les principes

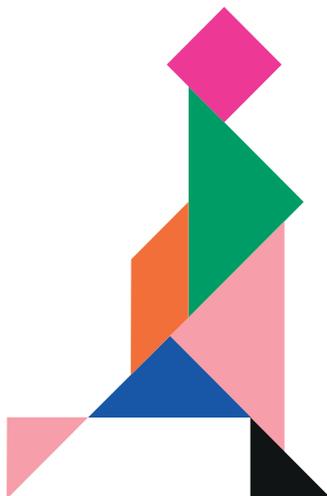
- **Un budget de 1,5 million d'euros en 2023** pour concrétiser des **projets d'investissement** réalisés dans l'Aude.
- Des projets entrant **dans les compétences du Département**.
- Des projets **proposés et choisis par les Audoises et les Audois**, d'un montant **maximum de 75 000 €**.
- **Un financement à 100% des projets**.
Si toutefois le projet a des financements déjà acquis, un cofinancement est possible dans la mesure où la part du budget participatif reste majoritaire.
- Des projets d'**intérêt général, laïques, non-discriminatoires, accessibles au plus grand nombre et de dimension collective**.
- **Des projets en lien avec le développement durable**.
- **Garantir au moins un projet par canton**.
- Une **réalisation dans l'année suivant l'attribution de la subvention**.

Qu'est-ce qu'un projet d'investissement ?

Un projet d'investissement va concerner des dépenses allouées à des achats durables : travaux, études, achats d'équipements et de matériels...

Les projets relevant de dépenses de fonctionnement (salaires, factures, carburants, consommables...) ne pourront pas prétendre au budget participatif.

Les grandes étapes du BP#2



Étape 1

**15 novembre au
31 décembre 2022**

Dépôt des idées par
les Audoises et les Audois

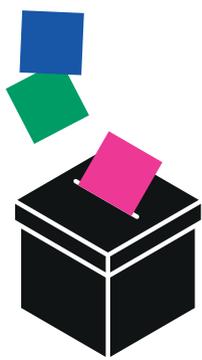
Étape 2

**De décembre à
février 2023**

Accompagnement
des porteurs pour
transformer les idées
en projets

Mars 2023

Validation de la liste des
projets qui seront soumis
au vote et accompagnement
des porteurs de projets pour
lancer leur campagne

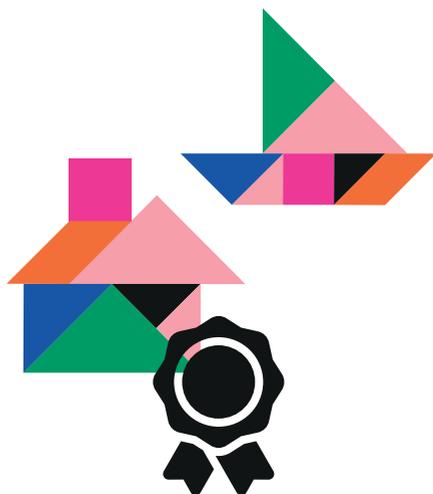


.....

Étape 3

Avril 2023

Vote des Audoises
et des Audois



.....

Étape 4

Mai 2023

Annonce des lauréats

Étape 1

Le dépôt d'idée

Qui pourra déposer une idée ?

- Les Audoises et les Audois de plus de 11 ans ;
- Les associations ayant leur siège social dans l'Aude.

En seront exclus :

- les collectivités locales, leurs groupements et les établissements publics ;
- les établissements scolaires et leurs coopératives ;
- les associations lauréates du premier budget participatif ;
- les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les entreprises et les sociétés commerciales ;

Et de manière générale toutes structures à vocation lucrative.

Quand ?

Du 15 novembre au 31 décembre 2022 dépôts des idées par les Audoises et les Audois

Où et comment déposer une idée ?

Sur jeparticipe.aude.fr

Via le **formulaire** (voir page 8)

- à nous adresser par courrier :
Conseil départemental de l'Aude - Allée Raymond-Courrière
11855 Carcassonne cedex 9 ;
- à nous envoyer par mail : budgetparticipatif@audefr ;
- à déposer à l'Hôtel du Département ou dans l'une de ses antennes ;
- à remettre auprès des équipes du Département qui viendront à votre rencontre lors des ateliers organisés dans tous les cantons.



Une idée recevable, c'est quoi ?

C'est une idée qui doit :

- Entrer dans les domaines d'intervention du Département : solidarités (autonomie, insertion, personnes âgées, handicap, enfance), éducation, jeunesse, sport, environnement, cadre de vie, tourisme et loisirs, culture et patrimoine, numérique, agriculture et forêt, développement durable, intervention sur route départementale et sécurité routière, etc.
- Être localisée dans l'Aude.
- Respecter les valeurs de laïcité et de non-discrimination.
- Être d'intérêt général, accessible au plus grand nombre et avoir une dimension collective.
- Relever de dépenses d'investissement.
- Ne pas avoir de fins lucratives ou commerciales.

Il est important de rappeler qu'une idée publiée ne garantit pas qu'elle deviendra un projet soumis au vote.

Une fois l'idée publiée sur la plateforme, son instruction démarre.

Déposer une idée



**budget
participatif
#2**

1. Titre

2. Vous proposez une idée :

à titre individuel

nom / prénom

adresse

mail

téléphone

au titre d'une association

nom

adresse

coordonnées du référent

Si vous avez moins de 18 ans, nous vous demanderons d'être accompagné par une personne majeure

3. Commune où l'idée serait mise en œuvre :

Si votre idée de projet est d'envergure départementale, mentionner « Département de l'Aude »
Seules les idées localisées dans des communes au code postal commençant par 11 seront étudiées

5. Description de votre idée :

• Résumé

.....

.....

.....

• Sur quel secteur géographique porte votre idée ?

• A quel public s'adresse votre idée ?

.....

• Que financerez-vous grâce au budget participatif ? (matériel, équipement...)

.....

• Avez-vous une estimation du coût de votre idée ?

6. En quoi votre idée contribue-t-elle au développement durable ?

.....

.....

.....



Le Département met l'accent sur le développement durable !

Les projets devront contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable établis par l'Organisation des Nations Unies.

Ainsi une attention particulière sera portée aux :

- Actions solidaires, de lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les inégalités.
- Actions favorisant l'accessibilité pour tous (personnes en situation de handicap, personnes éloignées).
- Actions pour protéger et valoriser l'environnement (choix de matériel labellisé, recyclé, recyclable, faible en consommation d'énergie, durable, etc.).

Et en ligne, cela se passe comment ?

jeparticipe.aude.fr

Sur jeparticipe.aude.fr, vous pouvez :

- Trouver des informations pratiques comme le règlement, la composition de la commission de suivi, le guide des porteurs, la foire aux questions...
- Consulter les idées déjà proposées, en les classant par lieu, par thème...
- Déposer une idée *.
- Voter pour vos projets préférés à partir d'avril 2023*.

*Pour déposer une idée ou voter, vous devrez créer un compte précisant le nom, le prénom, le nom de la commune et le code postal, l'adresse mail et un mot de passe personnel.



Étape 2

De l'idée au projet

De décembre 2022 à février 2023

Accompagnement des porteurs pour transformer les idées en projets

Le porteur de l'idée est contacté par un agent du Département qui lui expose les conditions pour que son idée devienne un projet réalisable :

- Le projet devra être porté par une association ;
Si vous n'avez pas d'association, le Département vous accompagnera pour trouver une association spécialisée dans la thématique de l'idée déposée ou il pourra vous aider à la création d'une association
- Les dépenses devront être des dépenses d'investissement ;
- Les investissements devront s'inscrire dans une démarche d'écoresponsabilité ;
- Le montant du projet devra être inférieur ou égal à 75 000 € ;
- Le projet ne devra pas être éligible aux dispositifs départementaux de subvention encadrés par le règlement des aides aux tiers.

Des pièces justificatives seront demandées :

- un ou plusieurs devis de l'investissement prévu ;
- une copie des statuts de l'association ;
- une attestation sur l'honneur dans laquelle le porteur de projet déclare qu'il est en mesure d'assurer les frais de fonctionnement ;
- si le projet porte sur des travaux à réaliser sur un terrain ou bâtiment n'appartenant pas à l'association, l'association devra fournir un titre d'occupation d'une durée au moins équivalente à la durée d'amortissement de l'investissement prévu. Ce titre d'occupation devra également autoriser explicitement l'association à pouvoir faire des travaux.

Mars 2023

A l'issue de la phase d'accompagnement, une liste des projets soumis au vote sera présentée à la commission de suivi, qui procèdera à sa validation.

Une fois la liste établie, le Département accompagnera les porteurs de projets pour lancer leur campagne.

Étape 3

Le vote

Qui ?

Les Audoises et les Audois de plus de 11 ans.

Quand ?

Les votes seront ouverts au 1^{er} avril 2023 et clos au 30 avril 2023 à 23 h 59.

Comment ?

Les votes se feront uniquement sur la plateforme : jeparticipe.aude.fr.

Pour voter, vous devrez créer un compte.

Quelles modalités ?

Une personne ne pourra voter qu'une seule fois.

Pour valider son vote, chaque votant devra choisir 3 projets.

Chaque votant s'engagera sur l'honneur à ne participer qu'une seule fois au vote, à résider dans l'Aude et avoir plus de 11 ans.

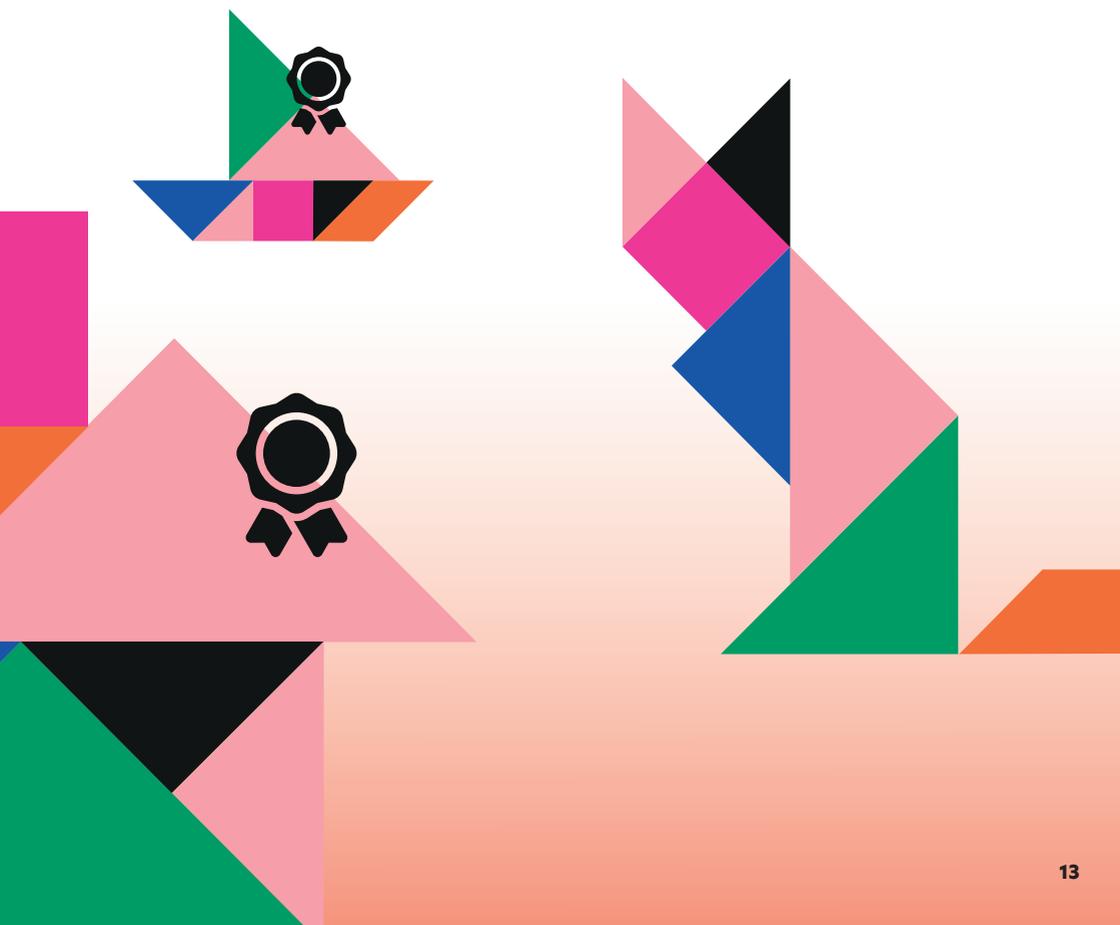
Étape 4

La désignation des lauréats

Le dépouillement des votes se fera en présence de la commission de suivi.

Les projets seront classés par ordre décroissant en fonction du nombre de voix jusqu'à atteindre la somme de 1,5 million d'euros de dépenses.

Pour garantir une équité territoriale, une pondération sera appliquée pour permettre de désigner au moins un lauréat par canton.



La commission de suivi : un espace de co-décision



Afin de garantir l'implication des Audoises et des Audois tout au long du dispositif, une commission de suivi sera mise en place. Elle se réunira à toutes les phases de la démarche.

Son rôle :

- Assurer le suivi de la démarche ;
- Garantir la bonne conduite du projet ;
- Participer à l'évaluation.

Sa composition :

36 membres (18 titulaires/18 suppléants) avec un respect de la parité femmes-hommes, répartis dans 3 collèges :

- 12 élus départementaux ;
- 12 membres des instances consultatives :
comité économique social et environnemental,
conseil départemental des jeunes, conseil départemental
de la citoyenneté et de l'autonomie ;
- 12 citoyens tirés au sort.



Vous avez un projet pour l'Aude ?

Tentez votre chance !



Afin de mobiliser les Audoises et les Audois, le Département vous invite aux réunions de la Fabrique des idées dans ses cantons.

Ces réunions seront l'occasion de donner des réponses aux questions concernant le budget participatif #2, de mettre en relation des habitants aux idées similaires, et d'accompagner les personnes souhaitant déposer une idée.

Voici quelques dates :

- **Vendredi 18 novembre - 18 h** / Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse (Foyer Jean-Bonnafous)
- **Mardi 22 novembre - 18 h** / Fanjeaux (Salle polyvalente)
- **Mercredi 23 novembre - 18 h** / Tuchan (Salle polyvalente)
- **Jeudi 24 novembre - 18 h** / Limoux (Maison du Département)
- **Vendredi 25 novembre - 18 h** / Ginestas (CIAS Sud-Minervois)
- **Lundi 28 novembre - 18 h** / Castelnaudary (Halle aux Grains)
- **Lundi 28 novembre - 18 h** / Lézignan-Corbières (MJC)
- **Mardi 29 novembre - 18 h** / Narbonne (Antenne du Département)
- **Mercredi 30 novembre - 18 h** / Chalabre (Salle de l'Abattoir)
- **Mercredi 30 novembre - 18 h** / Rieux-Minervois (Foyer municipal)
- **Vendredi 2 décembre - 18 h** / Port-La Nouvelle (salle Jacques-Brel)
- **Mardi 6 décembre - 18 h** / Alairac (Foyer)

Retrouvez l'ensemble des dates sur
[jeparticipe.aude.fr/page/
la-fabrique-des-idees-dates](http://jeparticipe.aude.fr/page/la-fabrique-des-idees-dates)

Contact :

budgetparticipatif@audefr
04 68 11 65 01
jeparticipe.aude.fr



jeparticipe.aude.fr

